



## CERTIFICATION D'ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES

### EL SALVADOR

#### COMMUNICATION DU SECRÉTARIAT

Conformément à la procédure de certification engagée dans le document [S/C/W/465](#), daté du 19 février 2024, concernant la Liste d'engagements spécifiques d'El Salvador, et étant donné que le Secrétariat n'a reçu aucune objection dans le délai de 45 jours prévu dans les procédures figurant dans le document [S/L/84](#), cette procédure de certification est réputée avoir pris fin.

Les améliorations annexées au document [S/C/W/465](#) entreront en vigueur et feront partie intégrante de la Liste d'engagements spécifiques d'El Salvador au titre de l'AGCS à compter du 5 avril 2024.

---